


Grilles des salaires
Contrats de professionnalisation au 01 janvier 2011

SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL 35H : 1 393 €BRUT	
55%	766,15 €
Niveau BAC ou BAC général Moins de 21 ans	
65%	905,45 €
BAC Technologique ou professionnel Moins de 21 ans	
70%	975,10 €
Niveau BAC ou BAC général Plus de 21 ans	
80%	1114,40 €
BAC Technologique ou professionnel Plus de 21 ans	
90 %	1253,70 €
Personnes ayant un BAC + 2 validé	
	
SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL 39H : 1 591,95 €BRUT	
55%	875,57 €
Niveau BAC ou BAC général Moins de 21 ans	
65%	1034,76 €
BAC Technologique ou professionnel Moins de 21 ans	
70%	1114,36 €
Niveau BAC ou BAC général Plus de 21 ans	
80%	1273,56 €
BAC Technologique ou professionnel Plus de 21 ans	
90 %	1432,75 €
Personnes ayant un BAC + 2 validé	

Note : le changement de salaire s'applique pour les salariés ayant 21 ans en cours de contrat.